



DECISION

**Concernant la signature d'un contrat d'assistance
à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des
télécommunications avec la Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle (SASU) JFG
CONSULTING**

D. DOM.COM N° 20.105

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 17.2647 en date du 5 octobre 2017, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu le souhait de la commune d'être assistée pour analyser le projet de la société SYSTRA qui consiste en l'implantation d'un pylône et d'un local technique destinés à accueillir des installations d'opérateurs de communications électroniques sur les parcelles cadastrées AX n° 216 et n° 218, à SAINT-PALAIS SUR MER, aux abords du Centre Equestre de ROYAN,

Vu la proposition de la Société par Actions Simplifiée JFG CONSULTING, pour effectuer cette mission d'assistance,

DECIDE

- de signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de télécommunications avec la Société par Actions Simplifiée (SASU) JFG CONSULTING, au capital de 25 000 euros, numéro de SIREN 801 624 800, dont le siège social est situé 4 rue Gabriel PÉRI à BASTIA (20200), représentée par Monsieur Jean-François GIROLAMI, agissant en sa qualité de Président,

La SASU JFG CONSULTING aura la charge d'analyser le projet de la société SYSTRA, les clauses contractuelles, les équipements de diffusion et d'interconnexion des signaux, ainsi que les recettes à percevoir par la commune.

Le coût de cette mission d'assistance est de 2 500 € HT.

La dépense sera imputée au budget communal : Fonction 0201 – Nature 6228.

Fait à Royan, le 9 mars 2020

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 mars 2020
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

